

<https://ecoleetsociete.se-unesa.org/Bac-2022-des-amenagements-bienvenus>



École & société

Bac 2022 : des aménagements bienvenus

- Éducation - Les lycées -

Date de mise en ligne : vendredi 8 avril 2022

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Le bulletin officiel du 7 avril 2022 précise les aménagements du baccalauréat général et technologique 2022, en raison de la situation sanitaire.

Enseignements de spécialités

Les épreuves écrites terminales des enseignements de spécialité (EDS) sont reportées au mercredi 11, jeudi 12 et vendredi 13 mai 2022, sur les parties de programmes initialement prévues. Les élèves auront le choix entre des questions ou des exercices, ou entre deux sujets.

Les épreuves orales de spécialités et les évaluations de compétences expérimentales (ECE) sont maintenues. Concernant les ECE de physique-chimie et de SVT, l'examineur ne pourra pas être le professeur de l'élève durant l'année en cours dans l'enseignement de spécialité concerné.

En revanche, ce pourra être un autre enseignant de l'établissement, même s'il a l'élève en cours, dans un autre enseignement.

Épreuve orale de contrôle

Il n'y aura pas d'aménagement particulier pour les épreuves orales de contrôle, sauf pour la spécialité humanités, littérature et philosophie, en raison des aménagements de l'épreuve écrite. C'est pourquoi les candidats auront le choix, comme pour l'épreuve écrite, entre deux sujets portant l'un sur le thème de « *La recherche de soi* » et l'autre sur le thème de « *L'Humanité en question* ».

Organisation du CCF en EPS

Il sera possible de réduire le nombre d'évaluations du contrôle en cours de formation (CCF) de trois à deux évaluations, s'il n'a pas été possible de proposer les trois activités initialement prévues. Cet aménagement devra être validé par le recteur d'académie.

Exceptionnellement, l'enseignant de la classe pourra évaluer ses propres élèves si la co-évaluation est impossible, selon l'avis du chef d'établissement et des IA-IPR.

Annulation de la délivrance de l'attestation de langues vivantes

La délivrance de l'attestation de langues vivantes de fin du cycle terminal, qui devait avoir lieu lors de la session 2022, est annulée pour cette année scolaire.

Aménagements de l'épreuve anticipée orale de français

L'épreuve écrite de français est maintenue le 16 juin 2022 après-midi. L'épreuve orale de français est maintenue selon les dates fixées par le recteur.

Le nombre de textes à présenter est réduit.

- Les candidats au baccalauréat général présentent dans leur récapitulatif au moins 16 textes (au lieu d'au moins 20 textes initialement prévus), parmi lesquels au moins trois extraits de l'oeuvre intégrale choisie parmi celles du programme de chaque objet d'étude.

- Les candidats au baccalauréat technologique présentent dans leur récapitulatif au moins 9 textes (au lieu d'au moins 12 initialement prévus), parmi lesquels, pour l'objet d'étude « *Littérature d'idées* », au moins deux textes extraits de l'oeuvre intégrale choisie parmi celles du programme et un texte pour le parcours associé de cet objet d'étude, et, pour chacun des trois autres objets d'étude, au moins un texte issu de l'oeuvre choisie ou du parcours.

Il est possible d'indiquer davantage de textes issus des oeuvres intégrales ou des parcours.

L'avis du SE-Unsa

Le SE-Unsa se réjouit de voir ses nombreuses demandes sur l'aménagement des épreuves de baccalauréat prises en compte, avec notamment le report des épreuves de spécialités en mai et l'annulation de l'attestation de langues vivantes.

Le SE-Unsa a revendiqué du temps libéré pour les corrections des enseignements de spécialités qui n'a pas été accordé. La situation sanitaire conjuguée à une mise en oeuvre de la réforme du lycée pour le moins chaotique a mis les enseignants à rude épreuve. Il est primordial de leur permettre d'évaluer les élèves dans les meilleures conditions possibles.